



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/06/2021

Dossier complet le :

23/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-11272

### 1. Intitulé du projet

Reboisement de 53 ha de mauvaises terres agricoles autrefois forestières sur la commune de PLASSAC (17).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALLIANCE FORETS BOIS - AGENCE DES CHARENTES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Anaëlle SEIGNOL - Technicienne conseil

RCS / SIRET

5 3 4 7 7 0 2 6 8 0 0 0 1 7

Forme juridique

Coopérative

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 C	Premier boisement mixte (3 essences) sur terres agricoles, pour une surface totale de 53 ha sur la commune de Plassac (Charente Maritime).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de retour à la forêt pour ces terres agricoles pauvres. Les parcelles autrefois forestières, ont été défrichées dans les années 1960 à des fins agricoles. Il s'agit de terrains acides, pauvres et séchants qui demandent beaucoup d'intrants (fertilisants, pesticides, herbicides) et beaucoup d'irrigation. Le résultat de ces cultures agricoles ont été de 0€ en 2020. La dernière récolte sera effectuée en 2021 (maïs, blé, tritical), avec un bilan à pertes (baisse des quotas d'irrigation).

La transmission étant impossible au vu des contraintes, l'objectif est de valoriser les terrains par un boisement adapté à leur potentiel. Le pin maritime et le pin à encens (taeda) sont les plus adaptés au terrain et seront donc plantés à proportion égale (25 ha chacun). Il s'agit d'essences naturellement présentes en nouvelle Aquitaine et très largement cultivées. La transformation de leur bois se fait dans des industries locales (Poitou-Charentes) et tous les travaux effectués pour conduire les plantations forestières sont réalisés par des entreprises de proximité, participant ainsi au maintien des emplois en zone rurale. Deux îlots de chêne rouge seront implantés en bordure pour un total de 3 ha, dans un objectif paysager, de diversification des essences et d'atténuation de la progression d'un incendie éventuel. Dans ce même objectif, deux cloisonnements centraux seront maintenus en bande enherbées. Aucune des cultures de ce projet ne nécessite l'apport d'intrants chimiques ni d'arrosage.

## 4.2 Objectifs du projet

Valoriser la propriété avec des objectifs économiques (production de bois d'oeuvre et d'industrie), de loisirs (promenade, champignons), et environnementaux (création de corridors boisés, création d'ilôts variés favorable à une biodiversité riche). Une fois le boisement réalisé, ces parcelles seront gérées de manière durable, par l'application des opérations prévues au Plan Simple de Gestion Forestière, conformément au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS, dicté par le CNPF). Les bois seront ainsi certifiés PEFC pour le respect des prescriptions de gestion durable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Déchaumage au cover crop  
Labour en bande, pour préserver les sols  
Discage du labour au cover crop  
Plantation manuelle de 1500 plants/ha sur les bandes travaillées

L'ensemble de ces travaux sera réalisé sur la période automne/hiver 2021/2022, hors période de sensibilité pour la faune.

Entretien annuel par discage des interlignes les 3 premières années, avec dégagements manuels au lpied pendant deux ans.

Entretien au rouleau landais tous les 2/3 ans, pour limiter le risque incendie, et/ou ralentir la progression du feu le cas échéant.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien annuel par discage des interlignes les 5 premières années, et dégagement manuel à la débroussailleuse pied à pied les deux premières années.

Concernant les pins, première éclaircie à partir de la 12ème année, suivie de 3 éclaircies , tous les 5 ans. Récolte définitive du pin maritime à 40 ans, et du pin à encens à 50 ans. Régénération par plantation.

Concernant le chêne rouge, 4 à 5 éclaircies prélevant à chaque passage 1/3 des tiges. Récolte définitive à 60 ans. Régénération semis naturel.

Le stockage des bois récoltés sera bord de route.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Uniquement la demande d'examen au cas par cas (Art R. 122-3 du code de l'environnement) au titre de l'item 47C.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation de pin maritime	25 ha
Plantation de pin taeda	25 ha
Plantation de chêne rouge	3 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Segor, les Landes de Touilloux,  
Renfermis, Faveaux  
17240 PLASSAC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5 ° 4 4 ' 6 4 " 45 Lat. - 0 ° 5 8 ' 4 7 " 42

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 : forêt de la lande.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : transformation de terres agricoles sans avenir en espaces forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques naturels de Poitou-Charentes : Tempêtes et incendies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au contraire, les boisements atténuent les bruits (routes départementales et autoroute à proximité).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captation de dioxyde de carbone (CO2) et rejet d'oxygène.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la continuité de zones déjà boisées, avec des essences déjà présentes dans le paysage local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reprise de l'activité sylvicole, suite à la déprise agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, du fait de l'absence d'enjeux environnementaux dans son secteur.

Ces peuplements forestiers pourront capter environ 19 000 tonnes de CO2 au cours de leur vie (environ 8 tonnes/ha/an), ce qui participe pleinement aux efforts d'atténuation des effets du changement climatique (objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015).

Il créera de nouveaux milieux et permettra l'abandon des traitements chimiques sur ces surfaces.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Liste des parcelles cadastrales

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



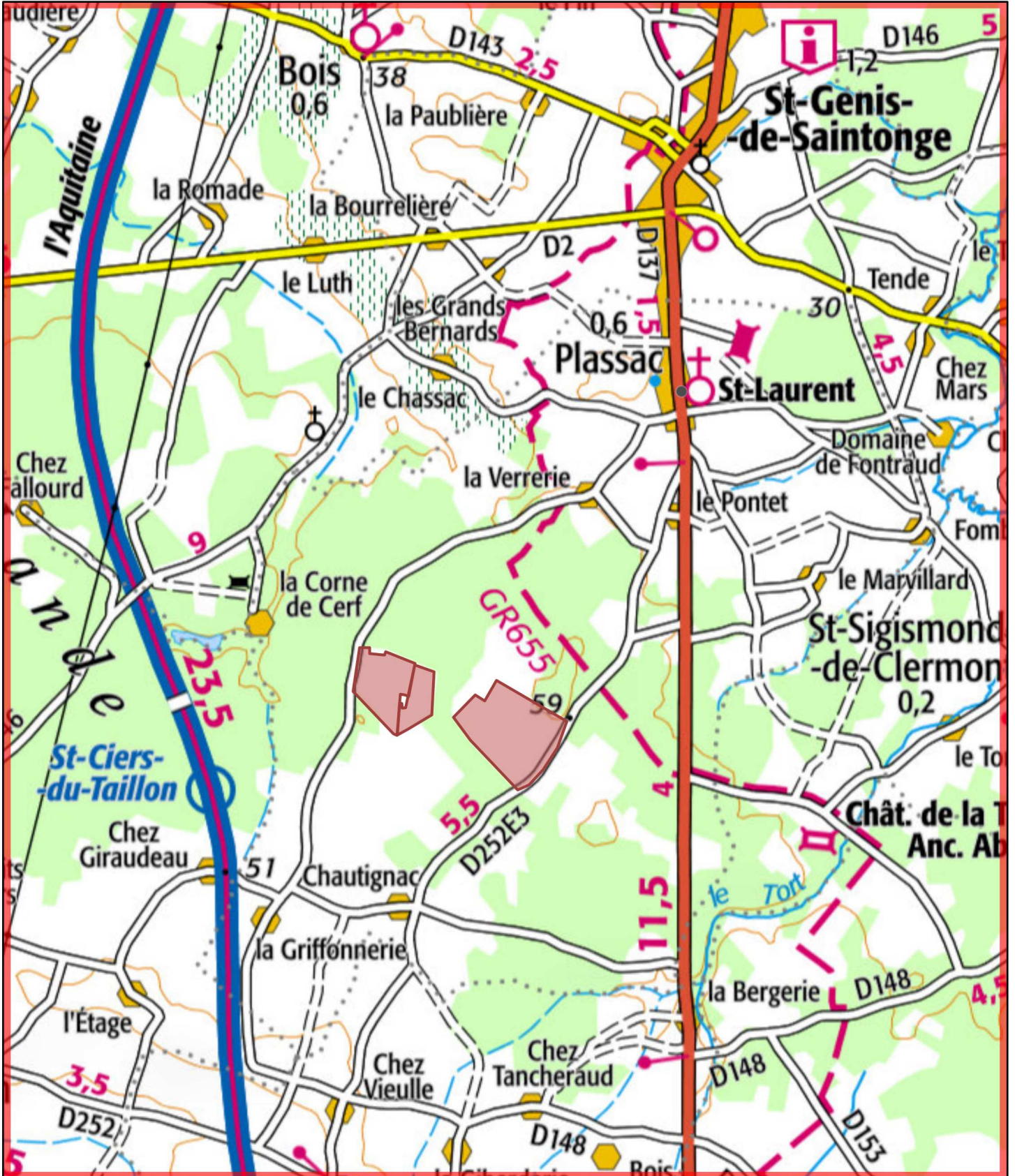
Fait à CHEPNIERS

le, 23/06/2021

Signature

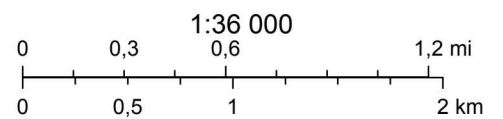
**ALLIANCE FORETS BOIS**  
Agence CHARENTES  
ZA Font Margot - BP 30010  
17210 CHEPNIERS  
Tél. : 05 40 120 220  
E-mail : [contact.charentes@alliancefb.fr](mailto:contact.charentes@alliancefb.fr)

# M PELLO PLASSAC



juin 23, 2021

 Override 1



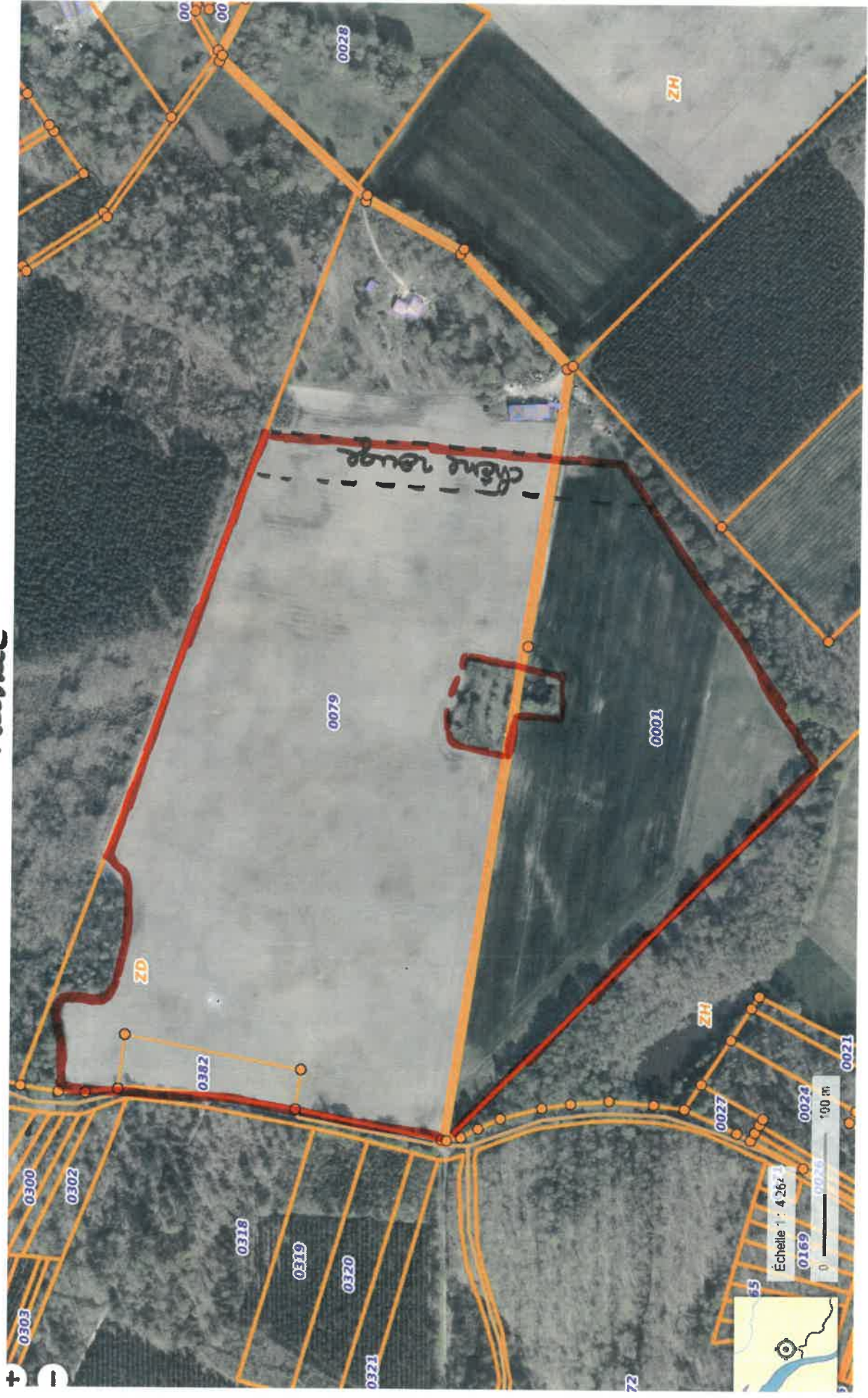
Copyright © 2021 IGN

Alliance Forêts Bois

Vue d'ensemble  
M. PELLO Plassac

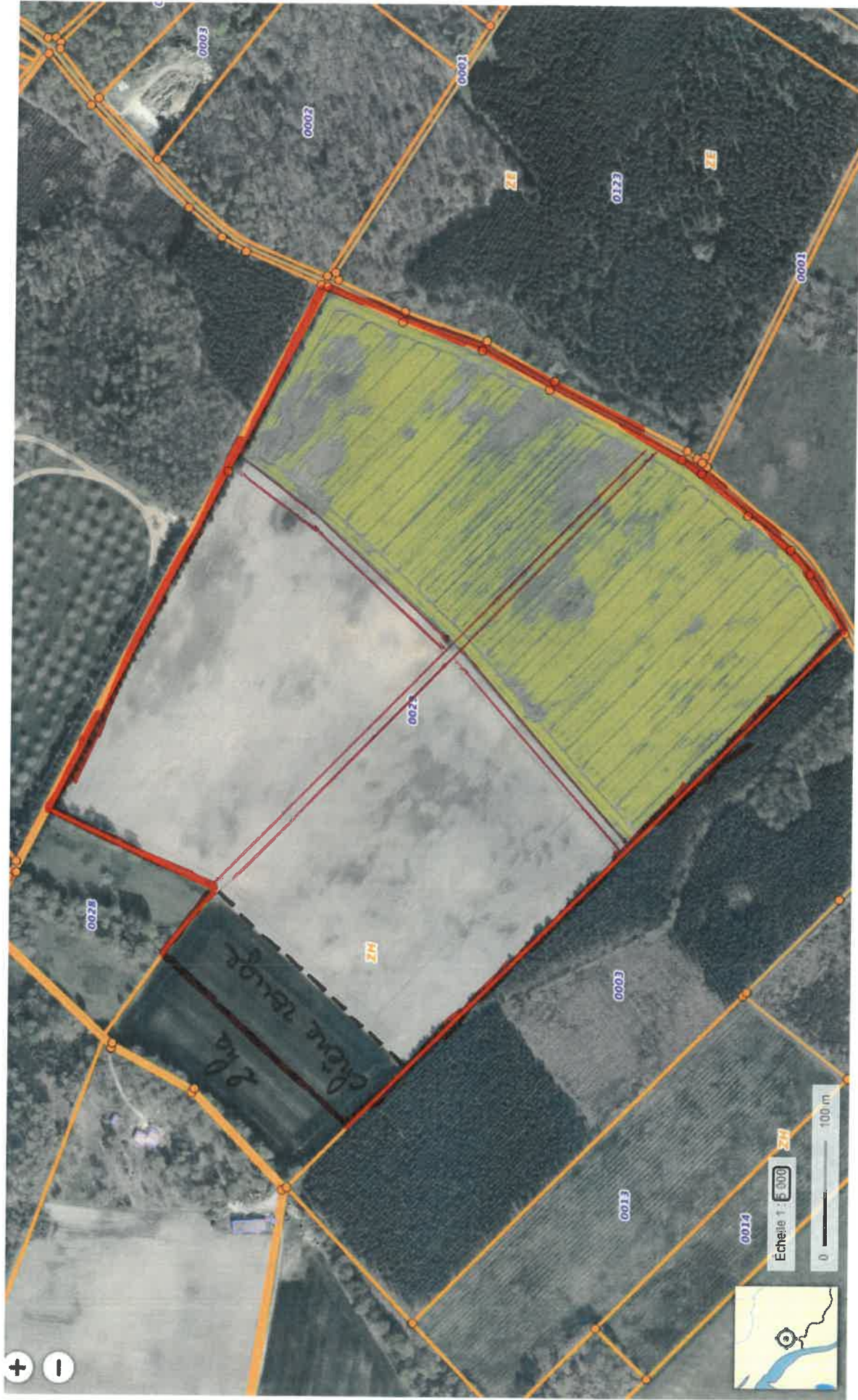


Plot 1 M. PELLO  
Plastac



Plot 2 H. PELLO

Planas



Liste des parcelles cadastrales - PELLO			
Commune	Section	n°	surface (ha)
Plassac	ZD	79	13
	ZH	1	9
	ZH	29	31



# Localisation des photos M PELLO - Plassac





